



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, tenue le 21 octobre 2010, à 20 h, au centre communautaire, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly.

1. CONSTAT DE L'AVIS DE CONVOCATION (C.M., art. 157)

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil, dans la manière et dans le délai prévus par la loi.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2010-214 ADOPTION DE L'OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h.

Sont présents : Ghislain Daigle, maire
Jean-Pierre Lacoursière, conseiller
Diane Beaulieu Désy, conseillère
Johanne Guimond, conseillère
Stéphane Dusablon, conseiller
Gilbert Lemelin, conseiller

Une personne est présente à la séance.

Proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,

il est résolu que la séance extraordinaire soit ouverte sous la présidence de M. Ghislain Daigle, maire.

Adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. CONSTAT DE L'AVIS DE CONVOCATION (C.M., art. 157)

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 octobre 2010

4. RÉFECTION DE LA RUE DE LA PROMENADE

5. MANDAT AU GROUPE GIROUX

6. MANDAT À SNC-LAVALIN

7. MANDAT À LA FIRME QUALITAS

8. AJUSTEMENT TEMPORAIRE DE SALAIRE

9. EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR MUNICIPAL ADJOINT

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE





3. ORDRE DU JOUR

3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 octobre 2010

2010-215 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2010

Proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par M. Jean-Pierre Lacoursière, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 octobre 2010.

Adopté à l'unanimité.

4. Réfection de la rue de la Promenade

2010-216 RÉFECTION DE LA RUE DE LA PROMENADE

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions publiques pour la réalisation des travaux de réfection d'aqueduc, d'égouts domestique, pluvial et de voirie de la rue de la Promenade;

ATTENDU QUE les soumissions doivent respecter le cahier des charges (devis);

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes le 16 septembre 2010, à 14 h 5;

ATTENDU QUE le résultat des soumissions est le suivant :

Construction BML :	1 587 564,30 \$
Cie Wilfrid Allen :	1 455 000,00 \$
Construction Lemay :	1 198 923,26 \$
Exc. Marcel Vézina :	1 445 025,00 \$

pour ces motifs,

proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,

il est résolu :

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Construction Lemay pour la réalisation des travaux de réfection d'aqueduc, d'égouts domestique, pluvial et de voirie de la rue de la Promenade, pour la somme de 1 198 923,26 \$ taxes incluses; les travaux devront être réalisés selon les plans et devis;

QUE la Municipalité mandate Construction Lemay inc. pour effectuer les travaux;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer le contrat.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles dans le Règlement d'emprunt 2010-557.

Adopté à l'unanimité.

Voir annexe I.





5. Mandat au Groupe Giroux

2010-217 MANDAT AU GROUPE GIROUX

ATTENDU QUE la Municipalité doit effectuer des travaux d'arpentage en prévision des travaux dans la rue de la Promenade;

pour ce motif,

proposé par M. Jean-Pierre Lacoursière, conseiller,
appuyé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,

il est résolu de mandater le Groupe Giroux arpentage pour la somme de 2 900 \$ plus taxes pour qu'il effectue les travaux d'arpentage, le tout conformément à ce qui a été soumis dans la proposition du 12 octobre 2010.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles dans le Règlement d'emprunt 2010-557.

Adopté à l'unanimité.

6. Mandat à SNC-Lavalin

2010-218 MANDAT À SNC-LAVALIN

Proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu de mandater SNC-Lavalin pour la somme de 40 600 \$ plus taxes pour la surveillance des travaux de réfection des services d'aqueduc, d'égouts et de voirie, le tout conformément à ce qui a été soumis dans la proposition de services professionnels n° 874212-0000-0076 en date du 8 octobre 2010.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles dans le Règlement d'emprunt 2010-557.

Adopté à l'unanimité.

7. Mandat à la firme Qualitas

2010-219 MANDAT À LA FIRME QUALITAS

Proposé par M. Jean-Pierre Lacoursière, conseiller,
appuyé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,

il est résolu de mandater la firme Qualitas pour la somme de 6 438,90 \$ plus taxes pour qu'elle effectue le contrôle qualitatif des travaux de la rue de la Promenade, le tout conformément à ce qui a été soumis dans la proposition de services professionnels n° 607189 en date du 20 octobre 2010.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles dans le Règlement d'emprunt 2010-557.

Adopté à l'unanimité.

8. Ajustement temporaire de salaire

2010-220 AJUSTEMENT TEMPORAIRE DE SALAIRE

ATTENDU QUE le conseil municipal s'est engagé à effectuer une révision salariale (résolution 2010-192);

ATTENDU QUE le conseil municipal désire prendre de l'information avant de mandater une firme d'experts;





pour ces motifs,

proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,

il est résolu :

QUE le conseil municipal autorise temporairement un ajustement de salaire de 1,50 \$/heure aux postes suivants : directrice générale, directrice générale adjointe, inspecteur municipal et secrétaire;

QUE cet ajustement de salaire est d'une durée de six mois, et ce, pour permettre au conseil municipal d'évaluer la situation actuelle et de prendre une décision éclairée.

Adopté à l'unanimité.

9. Embauche d'un inspecteur municipal adjoint

2010-221 EMBAUCHE D'UN INSPENTEUR MUNICIPAL ADJOINT

ATTENDU QUE la Municipalité a publié l'offre d'emploi dans le journal *Le Peuple*;

ATTENDU QUE quinze personnes ont déposé leur candidature à ce poste;

ATTENDU QUE six personnes ont été convoquées pour passer une entrevue;

ATTENDU QUE le comité de sélection était formé de Gilbert Lemelin, Gaétan Baron et Diane Laroche;

ATTENDU QUE le comité de sélection a établi des conditions d'embauche telles que la formation scolaire, la proximité, la disponibilité et la capacité d'effectuer des travaux manuels;

ATTENDU QU' à la suite des entrevues avec les candidats, le comité de sélection recommande l'embauche de M. Gérald Pageau;

pour ces motifs,

proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu par le conseil municipal d'engager M. Gérald Pageau comme inspecteur municipal adjoint pour une période de dix mois, à compter du 25 octobre 2010, avec possibilité de renouvellement. Le salaire est établi selon la politique salariale majorée.

Dans l'élaboration et la réalisation du travail qui relève de sa fonction, l'inspecteur municipal adjoint doit respecter les règles de l'art ainsi que les règles édictées par la Municipalité.

L'exercice des responsabilités et tâches de l'inspecteur municipal adjoint se fait sous la direction de l'inspecteur municipal, qui est son supérieur immédiat et à qui il doit faire rapport et répondre.

Adopté à l'unanimité.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.





11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2010-222 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par M. Jean-Pierre Lacoursière, conseiller,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal lève la séance, il est 20 h 10.

Adopté à l'unanimité.

Je, Ghislain Daigle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Ghislain Daigle
Maire

Diane Laroche
Directrice générale





ANNEXE I

Résultat des soumissions pour la réfection de la rue de la Promenade

